

L'audit de projets



Esope, Cabinet de conseil indépendant
59 rue La Boétie
75008 Paris
Tél: 01.42.89.44.74
www.esope.net



Éditorial

Vous vous faites du soucis en ce qui concerne l'issue de votre projet ? Vous venez de prendre au vol la gestion d'un projet déjà bien entamé ?

De nombreuses raisons peuvent nous amener à douter ou à nous poser de nouvelles questions. Certaines d'entre elles méritent que l'on face appel à un avis extérieur.

Cette newsletter répond aux questions suivantes : Dans quel cas procéder à un audit de projet ? En quoi Esope peut-il vous aider ?

Pourquoi auditer un projet ?

Plusieurs grandes raisons justifient de lancer un audit de projet :

- 1) L'environnement a changé depuis le lancement du projet : la stratégie de l'entreprise a évolué, notamment si les conditions d'exercice du métier ont changé (concurrence, nouveaux produits, conjoncture économique du secteur).
- 2) Des changements de priorité nécessitent de diriger vers d'autres usages des ressources qui manquent ainsi au projet. Dans ce cas, il peut être judicieux d'auditer un portefeuille de projets, pour clarifier lesquels doivent être « poussés », poursuivis, freinés ou abandonnés.
- 3) Le projet est intrinsèquement en difficulté : des dérives en termes d'atteinte des objectifs, ou en termes de délais ou de coût, sont apparues, et ont jeté un doute sur le projet.
- 4) A titre préventif, on peut souhaiter améliorer la méthodologie, et notamment la gouvernance d'un projet stratégique pour l'entreprise.

Il n'y a pas de conclusion-type à un audit de projet. Tout dépend de la situation actuelle (et non celle à la date de lancement du projet), de la pertinence du projet telle qu'elle peut être ré-évaluée aujourd'hui, de son avancement, de sa taille, des risques qu'il comporte à ce jour,...

En fonction de tous ces éléments, il peut être conseillé de réorienter le projet, d'en réduire le périmètre, de le phaser différemment, ou de l'abandonner, voire de lui allouer des moyens supplémentaires pour le finir mieux et plus vite...

Une condition élémentaire de succès d'un audit de projet(s) est de le faire faire (en interne ou en externe) par des professionnels absolument indépendants, à la fois des personnes travaillant au projet, et des acteurs intéressés (intégrateur ou éditeur du progiciel notamment).

Comment Esope peut – il vous aider ?

ESOPE possède les trois compétences indispensables à un bon audit de projet :

- 1) Compétence : avec 20 ans de pratique sur des projets d'organisation et/ou de systèmes d'informations, ESOPE sait reconnaître et anticiper les problèmes qui peuvent mettre un projet en risque.
- 2) Vue d'ensemble : les directeurs de projet d'ESOPE sont capables de prendre en compte les enjeux métiers, les aspects propres à la conduite de projet, et les aspects juridiques et contractuels.
- 3) Indépendance : ESOPE est indépendant financièrement, et n'a pas d'intérêt direct ou indirect à favoriser tel système ou tel autre chez un client.

ESOPE est régulièrement sollicité pour des audits de projet(s), par exemple depuis deux ans :

◆ pour un acteur français reconnu dans le monde de la distribution de séjours touristiques, ESOPE a procédé à l'audit d'un projet stratégique engagé depuis plusieurs mois, qui se trouvait en difficulté, menaçant la survie de l'entreprise. Les recommandations d'ESOPE ont permis de donner des bases solides au projet dans ses aspects essentiels (définition des besoins, conduite de projet), et de le faire aboutir.

◆ pour une organisation du secteur des médias, désireuse de refondre son système métier, ESOPE a analysé la proposition de la SSII « historique », et a fait valoir qu'une approche globale avec une bonne méthodologie permettrait d'obtenir un système plus complet et plus durable pour un moindre coût, ce que la suite des événements a confirmé.

◆ pour un grand distributeur automobile français, engagé dans un projet ERP avec pour intégrateur une signature de premier plan, ESOPE est intervenu à la fin de la conception générale, a identifié divers problèmes graves, et fourni des pistes de solutions.

L'expérience d'Esope à votre profit

ESOPE maîtrise les problématiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage de systèmes d'informations, grâce :

- ◆ aux multiples missions menées sur ce thème depuis 20 ans, ceci auprès d'entreprises très diverses allant du groupe familial opérant essentiellement en Europe au grand groupe coté,
- ◆ à la compétence de son équipe de consultants, ingénieurs ou écoles de commerce, ayant pour la plupart un vécu opérationnel en entreprise qui valorise leur capacité de conseil.
- ◆ à son indépendance totale, financière et commerciale, garante d'une parfaite bonne foi dans les recommandations émises dans le seul intérêt du client
- ◆ aux compétences variées de ses consultants et dirigeants, notamment dues à la capacité d'ESOPE d'intervenir aussi comme conseil en organisation (Harmonisation des process, réduction des coûts, Centres de Services Partagés, amélioration du Contrôle Interne,...)

Un succès assuré, dans le respect des valeurs d'ESOPE :

- Performance opérationnelle : un réel engagement du cabinet sur la qualité de ses services, des solutions argumentées et développées avec rigueur et clarté.
- Une approche sur mesure : un savoir-être adapté à chaque client, une démarche alliant discrétion & efficacité dans le respect de votre culture.
- Indépendance : détenu à 100% par deux associés, indépendant de tout éditeur ou SSII, Esope formule ses conseils dans l'intérêt exclusif de ses clients.

Un projet ? Une question ? N'hésitez pas à nous en parler:

01 42 89 44 74 ou contact@esope.net